

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 2 mai 2023, au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, situé au 7650 boulevard Maurice-Duplessis**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **12821, 58<sup>e</sup> Avenue – Lot numéro 1 510 289 - District de La Pointe-aux-Prairies**

- Permettre une marge de recul avant minimale de 7,20 mètres au lieu de 7,29 mètres, tel qu'exigé dans l'application de l'article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

### **9085, boulevard Gouin Est – Lot numéro 1 074 599 - District de La Pointe-aux-Prairies**

- Permettre, pour le toit protégeant une entrée pour un bâtiment occupé par l'usage de la classe H.1, H.2 ou H.3, une saillie maximale de 2,41 mètres devant le plan le plan de façade sur lequel il fait saillie, au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé dans l'application de l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Fait à Montréal, le 15 avril 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :*

*[ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*